

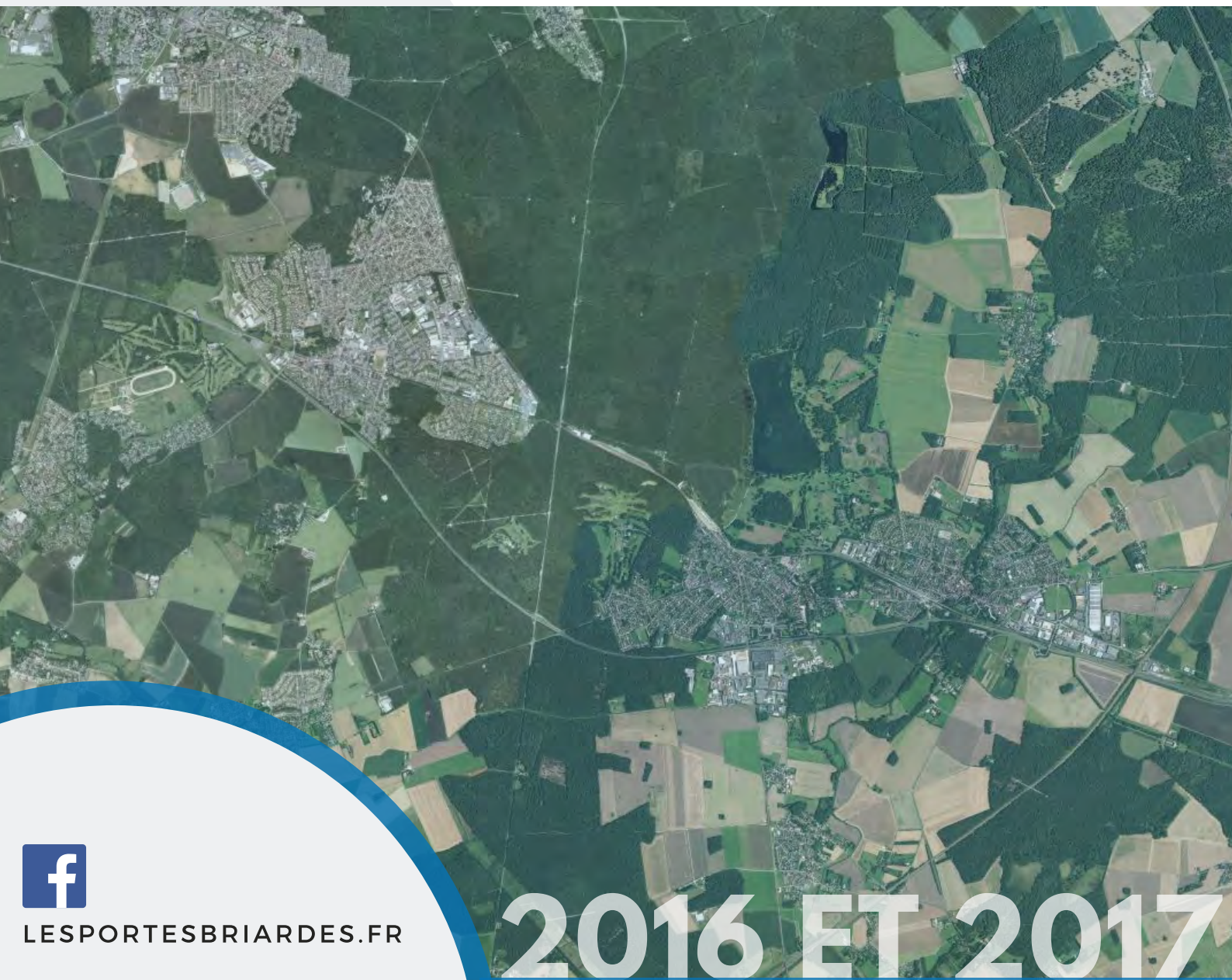
RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les Portes Briardes
Communauté de Communes

entre villes et forêts

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORÊTS



LESPORTESBRIARDES.FR

2016 ET 2017

5 communes un territoire, des habitants

Située en Ile-de-France, à l'ouest du département de la Seine-et-Marne, à une trentaine de kilomètres de Paris et des aéroports de Roissy-Charles de Gaulle et d'Orly, la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts est desservie par des axes de circulation majeurs qui participent activement à son attractivité : Route Nationale 4, Francilienne et Autoroute A4.

Idéalement située « entre villes et forêts », son territoire se caractérise par une urbanisation maîtrisée dans un cadre de vie préservé.

Dotée de nombreux équipements de loisirs et de plein air, la Communauté de communes bénéficie d'un environnement naturel riche. Deux grandes forêts domaniales traversent son territoire : la Forêt d'Armainvilliers et la Forêt de Ferrières.

Sommaire

3 Edito

4-6 Gouvernance et compétences

7-12 Moyens généraux

- Ressources humaines
- Mutualisation des services
- Interventions juridiques
- Systèmes d'informations
- Communication
- Marchés publics

13-16 Finances

17-23 Développement économique et emploi

24-28 Aménagement de l'espace

29-31 Mobilité

32-33 Nouveaux équipements

34-35 Habitat et prévention

36-39 Environnement

Férolles-Attilly > 1 206 Férollais
Gretz-Armainvilliers > 8 750 Gretzois
Lésigny > 7 467 Lésiniens
Ozoir-la-Ferrière > 20 376 Ozoiriens
Tournan-en-Brie > 8 959 Tournanais
source INSEE population légale 2015



Edito

Et surtout...

Avec mes collègues élus, nous vous invitons à une lecture détaillée du rapport d'activités pour les années 2016 et 2017.

Ce rapport transversal vous présente les faits marquants et les actions mises en œuvre par la Communauté de communes et les moyens pour y parvenir. Il est l'occasion d'apprécier le travail des agents qui s'impliquent très fortement au quotidien. Des agents qui restent le bras armé de nos ambitions. Et si parfois, certains s'impatientent, il ne faut pas oublier que nous avons le nombre d'agents le plus faible de Seine-et-Marne mais pas les projets les moins ambitieux.

Et pourtant, nous sommes régulièrement interpellés sur la légitimité de notre Communauté, ses champs d'intervention et le nombre d'agents dédiés aux projets et à la gestion.

Et pourtant, le cœur de notre action est bien le projet que nous voulons porter car l'intercommunalité n'est pas qu'une affaire d'hommes et de femmes. C'est avant tout une affaire d'action publique. Et de moyens mis en commun pour maîtriser collectivement notre destin. Efficacement.

2016 et 2017 auront été les années de la continuité de l'élaboration de notre projet de territoire nous permettant de nous appuyer sur un document financier stratégique (le plan pluriannuel d'investissement) pour que la vision que nous portons sur le développement et sur la conduite des politiques publiques qui nous incombent puissent se déployer dans la deuxième partie de l'exercice de notre mandat.

Ce rapport est bien un acte fort de transparence publique de notre gestion, une évaluation du travail accompli, une mesure du chemin parcouru au service de nos communes et de nos habitants.

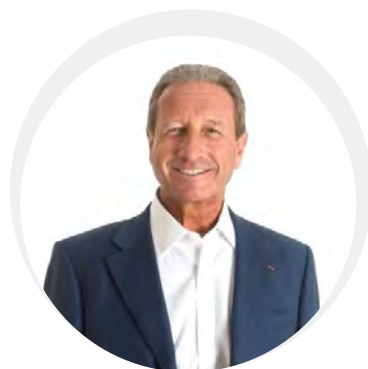
Et surtout, j'y consacre, comme beaucoup d'élus, toute mon énergie et je tiendrai le cap car si le temps est trop souvent politique, il est avant tout celui de nos citoyens.

5 communes

Date de création : 2010

Superficie : 6 745 hectares

Population : 46 758 habitants



Jean-François Oneto
Président

Gouvernance et compétences

Le Bureau communautaire



Jean-François Oneto

Président
Maire d'Ozoir-la-Ferrière
Conseiller départemental



Michel Papin

1er vice-président
Coopération intercommunale
et administration générale
Maire de Lésigny



Christine Fleck

5e vice-présidente
Études et projets
structurants



Sarah Benhamou

9e vice-présidente
Construction d'un territoire
solidaire



Anne-Laure Fontbonne

2e vice-présidente
Démocratie participative
Maire de Férolles-Attilly



Gérard Choulet

6e vice-président
Développement
économique et emploi



Suzanne Barnet

10e vice-présidente
Nouvelles technologies
et SIG



Laurent Gautier

3e vice-président
Environnement et
développement durable
Maire de Tournan-en-Brie



Guy Desamaison

7e vice-président
Finances et fiscalité



Nathalie Sprutta-Bourges

11e vice-présidente
Transport et politique
du déplacement



Stephen Lazorme

4e vice-président
Urbanisme et prospective
territoriale



Laurence Gair

8e vice-présidente
Culture

Les élus communautaires

Lésigny :

Pascale CAPIROSSI
Pascale CAVADINI
Françoise DAVIDOVICI
Benoît SCHMIT
Bernard WACHEUX
Férolles-Attilly :
Patrick HOUSSIER
Jean-Claude LE JAOUEN

Gretz-Armainvilliers :

Yvonne BADOZ-
GRIFFOND
Jean-Paul GARCIA
Isabelle LENOIR
Christian MOISSET
Claude MONGIN

Ozoir-la-Ferrière :

Jean-Pierre BARIANT
Dominique BERNARD
Chantal BOURLON
Luc-Michel FOUASSIER
Pascal FROUIN

Monique GRALL

Dominique LEBRETON
Frédéric MARCOUX
Josyane MELEARD
Patrick SALMON
Edith TROUVE
Patrick ORDONIS

Tournan-en-Brie :

Lionel COCHIN
Véronique
COURTYTERA
Alain GREEN
Frédérique HUMBERT
Eva LONY

LA GOUVERNANCE EN CHIFFRES

- 1 Président
- 11 Vice-présidents
- 30 délégués communautaires

Les 11 commissions thématiques

- Transport et politique du déplacement
- Coopération intercommunale et administration générale
- Démocratie participative
- Environnement et développement durable
- Urbanisme et prospective territoriale
- Études et projets structurants
- Développement économique et emploi
- Finances et fiscalité
- Culture
- Construction d'un territoire solidaire
- Nouvelles technologies et SIG



Les représentations communautaires

S.M.E.P (Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation)

2016

- > 4 réunions du Conseil syndical
(3 février, 16 avril, 29 juin et 16 décembre)
- > 3 réunions du bureau syndical
(14 septembre et 8 décembre)

2017

- > 4 réunions du Conseil syndical
(22 février, 29 mars, 18 octobre et 6 décembre)
- > 2 réunions du bureau syndical
(21 avril et 10 novembre)

Seine-et-Marne Numérique

2016

- > 5 réunions du Comité syndical
(9 mars, 11 avril, 20 juin, 17 octobre et 14 décembre)

2017

- > 4 réunions du Comité syndical
(3 mai, 3 juillet, 18 octobre et 13 décembre)

S.I.E.T.O.M (Syndicat Mixte d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères)

2016

- > 7 réunions du Comité syndical
(1 février, 21 mars, 4 avril, 2 mai, 20 juin, 10 octobre et 12 décembre)

2017

- > 6 réunions du Comité syndical
(13 mars, 27 mars, 25 avril, 30 juin, 6 novembre et 19 décembre)

Mission Locale du Plateau de Brie

2016

- > 2 Conseils d'administration
(24 mars et 16 novembre)

2017

- > 2 Conseils d'administration
(23 mai et 8 décembre)

EN 2016 :

- 6 Conseils communautaires
- 22 Bureaux communautaires

EN 2017 :

- 6 Conseils communautaires
- 20 Bureaux communautaires

Les compétences

Par délibération en date du 19 décembre 2017, les statuts de la Communauté de communes ont été mis en conformité avec la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015.



Compétences obligatoires

- > [Aménagement de l'espace](#) pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- > [Développement économique et emploi](#) : création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- > [Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage](#)
- > [Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés](#)
- > [Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations](#) dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement

Compétences optionnelles

- > [Création, aménagement et entretien de la voirie](#) d'intérêt communautaire
- > [Protection et mise en valeur de l'environnement](#), le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- > [Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels](#) d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ; en matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire
- > [Action sociale](#) d'intérêt communautaire
- > [Politique de la ville](#) : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville
- > [Création et gestion de maisons de services au public](#) et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Compétences facultatives

- > [Aménagement numérique](#) : conception, construction et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes
- > [Transport](#) : réalisation d'études pour la définition et la réalisation d'un ou plusieurs services de transport et de nouveaux modes de déplacement sur le territoire intercommunal, en particulier les transports en commun, dans le respect des Autorités Organisatrices du Transport
- > [Contribution financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours](#) (SDIS)

LES PERSPECTIVES 2018 ET 2019

L'intérêt communautaire est requis pour certaines compétences obligatoires et optionnelles des Communautés de communes. Il permet de tracer les axes d'intervention clairs de la Communauté. Il peut évoluer sans avoir à opérer de modification des statuts. La Communauté devra définir dans de nouvelles délibérations l'intérêt des équipements culturels, de l'enseignement préélémentaire et sportifs, accompagner la création et la gestion de la Maison de service public.

Moyens Généraux



Ressources humaines

2016

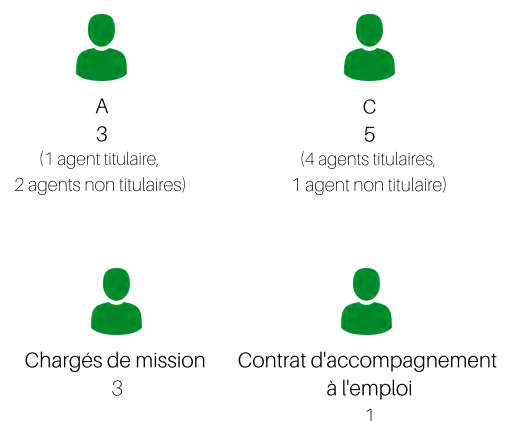
Faits marquants

Le nombre d'agents et l'équivalent temps plein : 8 postes pourvus correspondants à 7,8 équivalent temps plein.

Un agent à 80% s'occupe des ressources humaines, de la comptabilité et des marchés.

- > Nombre d'arrêtés : 8
- > Nombre de contrats/avenants : 3
- > Nombre d'offres d'emplois diffusées : 7
- > CUI-CAE : 1
- > Nombre de jours de formation : 33,5 jours (4 jours pour les agents de catégorie A, 19,5 jours pour les agents de catégorie C), les agents ont bénéficié de 4 jours de formation en moyenne
- > Rédaction du rapport annuel sur l'égalité femme/homme : un taux de féminisation de 100%, l'âge moyen des effectifs est de 45 ans
- > Mise en œuvre de la prime d'intéressement à la performance collective
- > Mise en place d'une grille d'évaluation des agents
- > Recrutement d'une directrice générale adjointe en charge du développement économique et de l'emploi
- > 3 chargés de mission (finances, informatique et technique) détachés des communes en appui de dossiers stratégiques (indemnités de missions accessoires)

Répartition des emplois



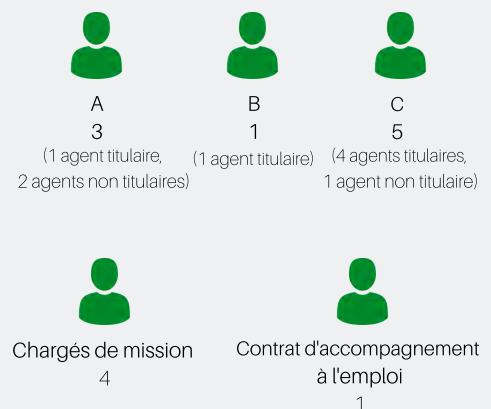
2017

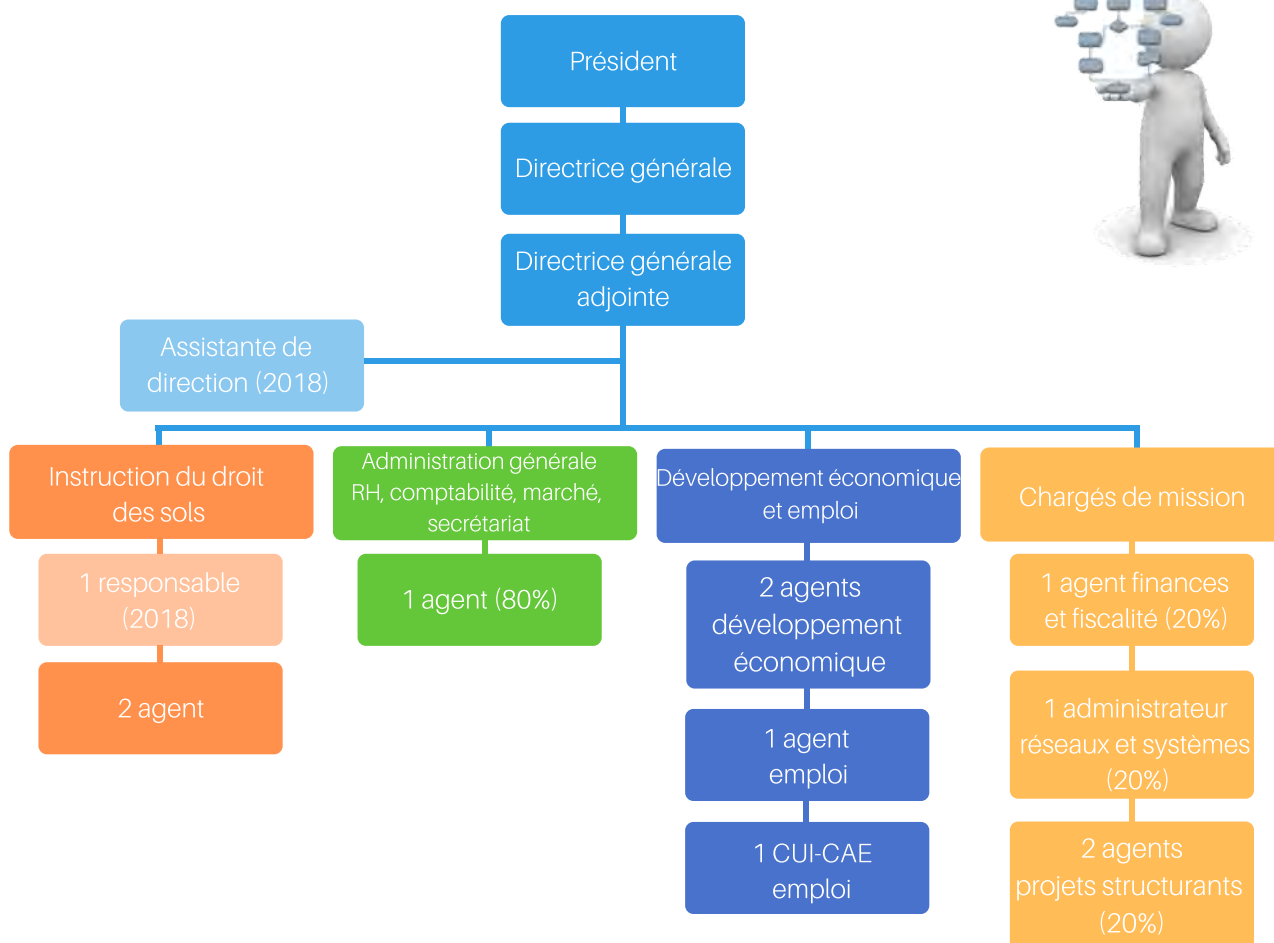
Faits marquants

Le nombre d'agents et l'équivalent temps plein : 8,8 postes pourvus correspondants à 9 équivalent temps plein. Une année qui se caractérise par des mutations importantes des agents.

- > Nombre d'arrêtés : 35
- > Nombre de contrats/avenants : 5
- > Nombre d'offres d'emplois diffusées : 15
- > CUI-CAE : renouvellement et transformation de l'emploi à temps complet
- > Nombre de jours de formation : 43 jours (28 jours pour les agents de catégorie A, 2 jours pour les agents de catégorie B, 13 jours pour les agents de catégorie C ; 1 agent de catégorie A intégré en gestion publique à Paris Dauphine ENA), les agents ont bénéficié de 7 jours de formation en moyenne.
- > Le taux de féminisation est de 100%, l'âge moyen des effectifs est de 45 ans
- > Mise en œuvre du protocole ARTT (aménagement du temps de travail)
- > Préparation de l'élaboration du RIFSEEP
- > Contrôle URSSAF dans les locaux de la CCPB : aucune observation
- > 1 chargé de mission supplémentaire (ingénierie et projet)

Répartition des emplois





La mutualisation des services

Le schéma de mutualisation prévoit l'organisation mutualisée des services communaux et intercommunaux. En 2016, il a été adopté, à l'unanimité, par délibérations concordantes des Conseils municipaux et du Conseil communautaire.

Le schéma est le fruit d'un travail engagé en 2015, au travers de débats décentralisés sur le territoire, regroupant des élus et des cadres des communes, permettant d'identifier 7 chantiers de mutualisation qui ont été présentés en Commission Coopération intercommunale le 22 janvier 2016.

Les sept chantiers sont : les systèmes d'information, les ressources humaines, la commande publique, les affaires juridiques et les assurances, les archives, l'ingénierie technique, les finances.

2016

Faits marquants

> L'année 2016 a été largement consacrée à un travail prospectif permettant de définir le périmètre des quatre premiers chantiers mutualisés (systèmes d'information, ressources humaine, archives, commande publique et affaires juridiques), la situation des personnels, les modalités d'organisation et de financement entre les communes et la Communauté de communes. Des groupes de travail ont été constitués, pilotés par les cadres des communes, sous la coordination de la Communauté de communes.

2017

Faits marquants

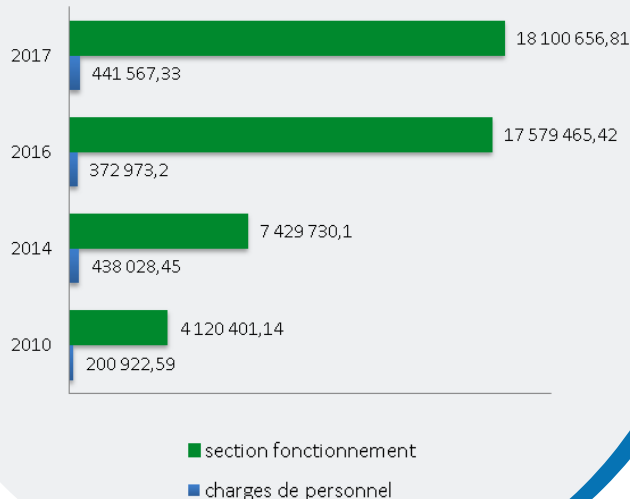
- > L'année 2017, un temps long mais nécessaire, a été réservé à de nombreux échanges entre les collectivités pour approfondir et harmoniser les scénarios de mutualisation. Le 8 juin 2017, en présence des élus et des directeurs pilotes des chantiers, un travail de restitution a été conduit par le premier vice-président en charge de la mutualisation. Les scénarios traduisent les grands principes de la mutualisation
- > Chantier archives : un scénario a été retenu, un calendrier de mise en œuvre doit être précisé. Le groupe de travail poursuit son analyse des outils concernant la dématérialisation et l'archivage
- > Chantier systèmes d'information : ce chantier est structurant pour soutenir les mutualisations, le périmètre d'action du groupe de travail est redéfini autour des fonctions ressources humaines et finances
- > Chantier commande publique, assurances, affaires juridiques : le groupe de travail a recentré sa mission autour des enjeux sur les groupements de commande. Un tableau de recensement a été adressé le 9 octobre aux communes permettant d'identifier les marchés pouvant constituer des économies d'échelle
- > Chantier ressources humaines : un diagnostic précis de l'organisation de chaque collectivité a été mené. Les questions sensibles sur la place des agents dans une nouvelle organisation ont été analysées. Les élus ont pris en compte la proposition du groupe de travail d'envisager une mutualisation de la gestion des carrières et de la paie

LES PERSPECTIVES 2018

- Reconstitution du pôle Instruction du droit des sols
- Recrutement de 3 agents filière administrative (1 en catégorie A et 2 en catégorie C)
- Détachement d'un agent en catégorie C en stage catégorie A (réussite au concours)
- Application du RIFSEEP
- Rédaction du règlement intérieur
- Réflexion sur la prévoyance des agents
- Mise en place du prélèvement à la source
- Mise à jour des dossiers retraite
- Mise en œuvre de l'observatoire social
- Poursuite du schéma de mutualisation : lancement des chantiers ingénierie technique et finances

POUR ALLER PLUS LOIN :

Des moyens humains maîtrisés



Interventions juridiques

La Communauté de communes a signé une convention avec deux opérateurs juridiques, le cabinet d'avocats Landot et Associés pour la sécurisation des actes et SVP pour son service d'information et d'aide à la décision.



2016

Faits marquants

SVP

23 dossiers :

- Urbanisme : 9
- Administration générale : 11
- RH : 3

Cabinet Landot et Associés

4 dossiers :

- Intervention loi NOTRe
- Transfert de la compétence Z.A.E
- Instruction urbanisme
- Transfert du réseau de montée en débit de Gretz-Armainvilliers

2017

Faits marquants

SVP

26 dossiers

- Urbanisme : 17
- Administration générale : 7
- RH : 2

Cabinet Landot et Associés

11 dossiers :

- Transfert des Z.A.E de Gretz-Armainvilliers
- Rédaction convention des Z.A.E
- Compétence PLUI
- Instruction Permis de construire
- Modification des statuts de la Communauté
- Dossier échangeur N4 à Gretz-Armainvilliers
- Construction équipements communautaires

Systèmes d'informations

Les systèmes d'informations regroupent l'ensemble des moyens informatiques et de télécommunication permettant à la Communauté de communes d'exercer ses compétences

- > 1 chargé de mission mis à disposition par la commune d'Ozoir-la-Ferrière
- > Parc informatique :
3 serveurs : Operis utilisé par le service instruction du droits des sols, Ciril RH utilisé par le service des Ressources Humaines et Finances/Ciril utilisé pour les finances
- > 11 postes de travail
- > Gestion de la téléphonie :
2 lignes mobiles et 14 lignes fixes
- > Imprimantes :
3 copieurs et 1 imprimante



LES PERSPECTIVES 2018

- La Communauté de communes, hébergée par la commune d'Ozoir-la-Ferrière, souhaite se doter de l'infrastructure nécessaire pour accomplir ses missions. Un audit permettra de définir l'architecture informatique future et d'identifier de nouvelles technologies d'hébergement

Communication

2016

Faits marquants

- > 2 articles rédigés par la Communauté de communes à destination des magazines municipaux
- > 1 participation au Forum de la jeunesse organisé par le Point Information Jeunesse
- > 1 participation à un événement organisé par les Chambres consulaires
- > 2 tracts, 1 affiche et 2 communiqués de presse réalisés (départemental et national)
- > 1 participation au Forum emploi de la Communauté d'agglomération de la Brie Francilienne



2017

Faits marquants

- > 9 articles rédigés par la Communauté de communes à destination des magazines municipaux
- > 1 participation au Forum de la jeunesse organisé par le Point Information Jeunesse
- > 10 tracts, 4 affiches et 4 communiqués de presse réalisés
- > Réalisation de 2 "Flashs Emploi"
- > Création d'une page Facebook "Développement économique et emploi"
- > Mise en ligne de la plateforme dédiée à l'emploi local emploi.lesportesbriardes.fr
- > 1 500 courriels adressés aux entreprises du territoire pour promouvoir l'actualité de la Communauté de communes (convention de revitalisation Whirlpool, page Facebook, plateforme TagEmploi)



LES PERSPECTIVES 2018

- Lancement du site Internet de la Communauté de communes en partenariat avec l'association Travail Entraide dans le cadre du projet « Inernautes »
- Création d'un magazine communautaire
- Élaboration d'une charte graphique

Marchés publics

L'administration de la Communauté de communes gère les procédures de mise en concurrence liées à la commande publique.

2016

Faits marquants

8 procédures de marchés publics :

> 8 marchés de services :

- Stratorial finances (prospective financière et fiscale)
- Challenges publics (mutualisation des services)
- ERM (Contrat intercommunal de sécurité et de prévention)
- Cabinet Oberto (étude sur les transports publics)
- SARL Le Frêne (diagnostic social des familles sédentarisées)
- SARL G.2.I (étude pour déterminer un projet adapté aux problématiques de sédentarisation)
- Cabinet Landot et associés (conseil juridique),
- Société Public Location (location de deux véhicules)



2017

Faits marquants

11 procédures de marchés publics :

> 10 marchés de services :

- SVP (appui juridique), Cabinet NOX et Challenges publics (audit technique, financier et comptable des 8 zones d'activités économiques transférées)
 - SEDP (assistance à maîtrise d'ouvrage pour le dojo)
 - SEDP (assistance à maîtrise d'ouvrage pour la salle de gymnastique)
 - bureau D2X (étude de faisabilité d'un bassin nautique et opportunité d'un transfert de la piscine d'Ozoir-la-Ferrière)
 - bureau EVA (étude sur le désenclavement de la Nationale 4 à Gretz-Armainvilliers)
 - bureau EVA (schéma directeur des liaisons douces)
 - bureau ITER (création d'un service de transport à la demande)
 - DM Services (gestion des deux aires d'accueil des gens du voyages)
 - Cabinet Klopfer (étude sur l'intégration de la commune de Favières-en-Brie et appui à la finalisation du PPI)
 - Cabinet GNAT (appui à la maîtrise d'œuvre du projet de sédentarisation)
- > 1 marché de fournitures :
- Finance Active (logiciel de prospective financière)

Finances



La Communauté de communes dispose d'un budget principal.

Il est la traduction des ambitions définies en 2012 dans le projet de territoire puis en 2016 dans le projet pluriannuel d'investissements (PPI).

Ce budget, outil structurant de la politique menée par la Communauté de communes repose sur trois piliers :

- le renforcement de l'attractivité économique et des déplacements du territoire
- la réalisation d'équipements structurants
- la volonté de maîtriser ses dépenses dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat

2016

Faits marquants

- > Sous la contrainte des baisses de dotations de l'État (- 390 699 euros), le compte administratif est géré dans un souci de prudence
- > Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 6,17% quand les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 2,54%
- > La Communauté de communes décide de rechercher des leviers d'optimisation des recettes et des dépenses dans le cadre d'une analyse prospective et financière. Elle aboutit à une augmentation de la fiscalité locale, votée à l'unanimité par le Conseil. Elle permet de couvrir la baisse de dotation globale de fonctionnement et de soulager les budgets communaux

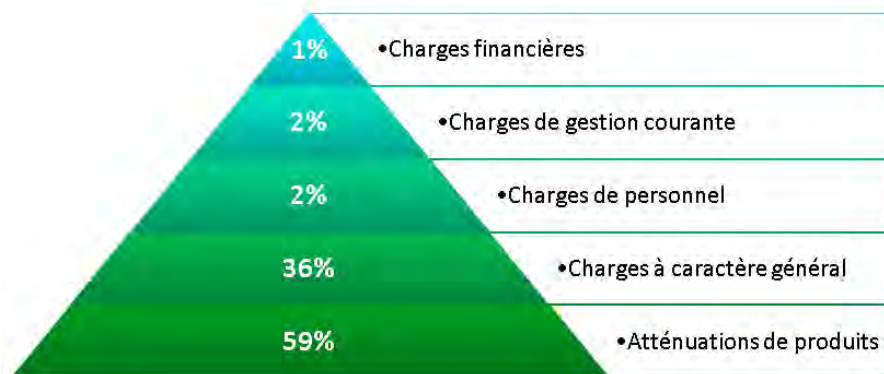
	2010	2016	Territoire voisin	Moyenne départementale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	0,62%	1,15%	7,70%	24,54%	5,69%
Foncier bâti	0,86%	1,09%	3,18%	26,48%	5,46%
Foncier non bâti	2,53%	3,31%	35,44%	53,15%	13,66%
CFE	Taxe pro.	22,95%	23,41%	23,89%	23,89%

- > Cette augmentation permet également d'enclencher une mécanique d'emprunt, très faible depuis 2010, afin de soutenir sa capacité d'investissement
- > Le Conseil communautaire décide, le 27 septembre 2016, à l'unanimité, la mise en oeuvre d'une nouvelle fiscalité concernant la taxe sur les surfaces commerciales et la cotisation foncière des entreprises
- > Les cinq communes lancent une réflexion concernant les axes de développement du territoire. Les scénarii sont présentés en septembre 2016
- > La poursuite du développement de la Communauté de communes a pour conséquence l'augmentation des besoins en terme d'équipements. Pour permettre l'accompagnement de cette croissance, la collectivité décide de recenser les besoins et de conduire un PPI
- > La Communauté de communes envisage la mutualisation et/ou le transfert des conservatoires et des écoles de musique



BUDGET PRINCIPAL

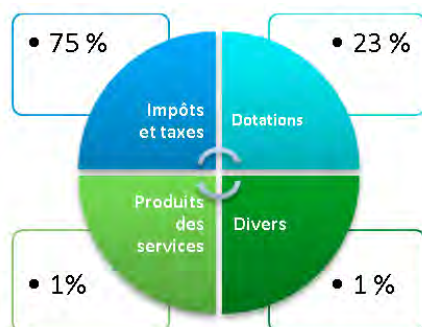
• Dépenses



Résultat de section fonctionnement
+ 1 605 902,18 €

Résultat de section investissement
+ 1 084 432,21 €

• Recettes



ÉPARGNE BRUTE + 707 506 €

• Structure des dépenses d'investissement



1 899 ÉCRITURES DONT :

- 1 670 mandats en dépenses
- 229 titres en recettes

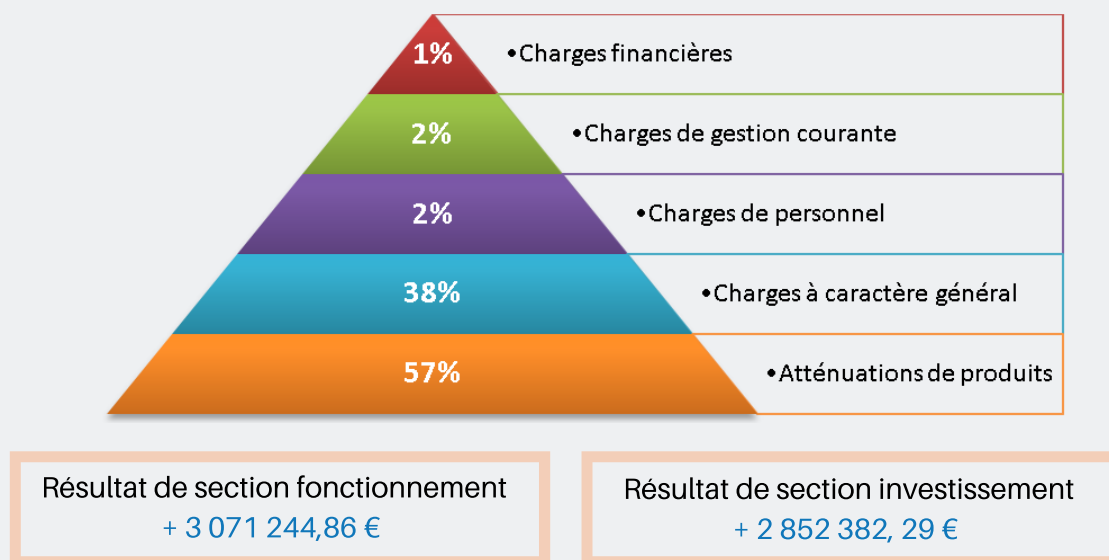
2017

Faits marquants

- > Acquisition d'un logiciel d'analyse financière pour construire un PPI
- > Grâce à son très faible endettement (2,3 millions d'euros) et à son épargne nette (1,3 millions d'euros), la Communauté de communes a les moyens de lancer des investissements
- > Souscription d'un emprunt de 2 millions d'euros avec l'objectif de financer son début de programme
- > Lancement d'une étude sur les enjeux politiques et financiers de l'intégration de la commune de Favières-en-Brie
- > Séminaire des élus le 5 décembre sur la loi de finances 2018 et son impact sur l'avenir financier de la Communauté de communes
- > Mise en place des procédures de contrôle de gestion pour suivre la convention de gestion provisoire des huit zones d'activité économique (Z.A.E) qui lui ont été transférées, le 1 janvier 2017, dans le cadre de sa compétence obligatoire « Développement économique »
- > Le 18 septembre, la Commission d'évaluation des charges transférées se réunit pour évaluer les dépenses et les recettes liées aux compétences transférées. Les membres décident de revenir en 2018 sur les évaluations dans le cadre d'une clause de révision
- > Mise en place d'un dialogue de gestion avec les communes et inventaire des éléments financiers afin de préparer la CLECT de 2018 concernant les charges afférentes aux transferts des compétences
- > Résolution du dossier technique, financier et juridique concernant le transfert du réseau de montée en débit de la commune de Gretz-Armainvilliers

BUDGET PRINCIPAL

• Dépenses



2 138 ÉCRITURES DONT :

- 1 880 mandats en dépenses
- 258 titres en recettes

• Recettes



ÉPARGNE BRUTE +1 477 240 €

• Structure des dépenses d'investissement



LES PERSPECTIVES 2018

- Analyse financière et comptable des charges transférées concernant les huit zones d'activité économique suite à la clause de révision votée par les communes
- Mise en place de tableaux de bord financiers concernant les projets d'équipements
- Révision de la convention de financement concernant la mise à disposition de locaux et de personnels de la commune d'Ozoir-la-Ferrière
- Suivi financier et préparation des conventions cadres du Contrat intercommunal de développement avec le département de Seine-et-Marne
- Lancement d'une consultation sur l'impact financier et fiscal de l'implantation de la plateforme logistique de Conforama sur le territoire. Inauguration le 11 décembre 2017
- Recrutement d'un directeur des finances

Développement économique ...



Le Pôle développement économique et emploi assure des missions d'ingénierie, d'aménagement et de promotion du territoire afin de favoriser les énergies locales, développer l'attractivité du territoire et mettre en œuvre les conditions d'accueil de nouvelles entreprises. Ses actions portent également sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi, des personnes en requalification, en recherche de stage et de formation. Aux côtés des entreprises, il apporte un service complémentaire et adapté aux acteurs publics et privés.

2016

Faits marquants

Transfert des zones d'activité économique

Dans le cadre de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, à compter du 1 janvier 2017, les Communautés de communes sont compétentes pour « la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire »

- > Lancement en avril d'une étude sur l'impact financier et technique du transfert des zones communales à la Communauté de communes par le cabinet Stratorial finances
- > Définition du périmètre et inventaire des zones
- > Transfert des 8 Z.A.E en Conseil communautaire du 6 décembre 2016

Commune	Nom de la zone
Gretz-Armainvilliers	Z.A.E Ampère
	Z.A.E Mare Pinçon - Eiffel
Ozoir-la-Ferrière	Z.A.E Ouest
	Z.A.E Nord
	Z.A.E Sud
Tournan-en-Brie	Z.A.E Gustave Eiffel
	Z.A.E du Closeau
	Z.A.E de la Terre Rouge

Accompagnement à la création d'entreprise

- > 24 porteurs de projets reçus, 16 accompagnés : 4 entreprises créées et 7 emplois créés
- > Soutien financier à la création d'entreprise : 1 entreprise aidée, 20 000 euros de prêts versés en partenariat avec IMVS (Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne)
- > Organisation d'un atelier « Créateurs d'entreprise : Comment trouver les bons financements ? », animé par IMVS, AFIL 77 et la plateforme de financement participatif *Bulb in Town* : 12 participants

Prospection des entreprises

- > Visites des entreprises du territoire par la chargée de développement économique et la chargée d'accueil emploi. 6 entreprises visitées (1 à Ozoir-la-Ferrière, 4 à Gretz-Armainvilliers et 1 à Tournan-en-Brie)

Reprise du Zoo d'Attilly

- > Suite au travail engagé avec un bureau d'étude en 2014 et 2015, sous le pilotage de la Communauté de communes et de l'administration, pour apprécier l'opportunité touristique et la faisabilité réglementaire, économique et juridique d'un projet de reprise, le zoo a été racheté par un professionnel : Monsieur Sauveur Ferrara. Celui-ci disposait des moyens techniques, humains et financiers pour redresser le zoo



Diagnostic de service

- > Élaboration en interne d'un diagnostic de service afin de proposer une organisation renouvelée et efficiente en rapport avec les nouvelles compétences en matière de développement économique prévues par la loi NOTRe
- > Conduite de 5 entretiens individuels avec les agents
- > Etude comparative avec 3 autres intercommunalités : visite sur site, co-construction
- > Diagnostic partagé : 2 réunions de pôle et 4 réunions Commission développement économique et emploi
- > Présentation en Bureau communautaire le 22 novembre 2016

Service

- > Recrutement d'une Directrice générale adjointe en charge du développement économique et de l'emploi
- > Recrutement d'une chargée d'accueil à 80% pour l'animation du Relais emploi de Gretz-Armainvilliers

2017

Faits marquants

Transfert des zones d'activité économique

- > Rédaction des conventions de gestion provisoire entre la Communauté de communes et les 3 communes concernées afin de permettre à la Communauté de communes d'évaluer les charges transférées
- > Evaluation des charges transférées réalisée avec l'expertise et l'appui technique du groupe NOX et le cabinet conseil en finances publiques Challenges Publics
- > 5 comités techniques (COTECH) composés des directeurs généraux et/ou des directeurs des services techniques des communes et de l'administration de la Communauté de communes
- > 3 comités de pilotage (COFIL), seul décisionnaire
- > 8 jours de visites sur site et 3 visites de terrain du bureau d'études avec les communes
- > Commission finances et fiscalité le 12 juin
- > Réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) le 18 septembre
- > Rapport de CLECT évaluant les charges transférées dans le cadre de la compétence zones d'activité économique voté à l'unanimité en séance
- > Les évaluations des charges transférées ont été réalisées en 2017 sur les éléments déclaratifs des communes. Une clause de révision insérée dans le rapport de CLECT prévoit de revenir sur les évaluations en 2018 suite à un dialogue et un contrôle de gestion réalisés avec les communes
- > Travail d'analyse juridique et financière des modalités de gestion des Z.A.E partagé avec les communes le 17 novembre
- > Rédaction de conventions de prestations de services et de refacturation entre la Communauté de communes et les communes d'Ozoir-la-Ferrière et de Tournan-en-Brie afin de permettre à la Communauté de communes de passer les marchés publics
- > Rédaction des procès verbaux de mise à disposition des Z.A.E

Z.A.C de la Terre Rouge

- > Accord pour la cession de l'emprise voirie et des bassins de la commune à la SCCV Nantour dans le cadre du projet Conforama de Tournan-en-Brie



Z.A.E Petite Motte à Tournan-en-Brie

> Protocole transactionnel de travaux et de rétrocession de voirie : réunion de travail avec le conseil juridique et le Président de l'association des chefs d'entreprise

Projet demi-échangeur RN4 sur la commune de Gretz-Armainvilliers

> Réunion en Sous-préfecture le 16 novembre 2017, décision de constituer 2 groupes de travail sur les flux et sur l'actualisation de la convention tripartite

Élaboration d'un projet de service développement économique et emploi

> Entretiens avec les services de la région Île-de-France dans le cadre du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), Seine-et-Marne Attractivité et les partenaires économiques et emploi de la collectivité

> Entretiens avec les instances représentatives (Assemblée des Communautés de France (ADCF))

> Création d'un « guichet actif » au service des entreprises, des investisseurs et des demandeurs d'emploi pour :

- professionnaliser l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- transformer le développement économique en opportunités d'emploi sur le territoire
- développer l'esprit d'entreprendre et d'innover
- développer la proximité avec les chefs d'entreprises
- renforcer l'attractivité du territoire

Accompagnement à la création d'entreprise

> 42 porteurs de projets reçus, 27 accompagnés : 8 entreprises et 9 emplois créés

> 1 entreprise soutenue financièrement par Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne soit 10 000 euros de prêts versés

> Prospection des prescripteurs du territoire (banques, experts comptables) afin de renforcer l'accompagnement à la création d'entreprise

> Organisation de la deuxième édition des « Rendez-vous de la création et jeunes entreprises 77 » en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne : 77 visiteurs

> Organisation de 4 ateliers thématiques à destination des porteurs de projet du territoire en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne :

- Quelles compétences pour réussir sa création d'entreprise ?
- Développer mon projet et exploiter son potentiel grâce à la méthode CANVAS
- Les clés d'une présentation commerciale réussie
- Quelles stratégies pour ma nouvelle entreprise ?

23 participants au total

Aide à l'installation des entreprises

> Accompagnement à l'implantation de la plateforme logistique Conforama à Tournan-en-Brie

> Réunion au Conseil Départemental en présence des partenaires

> Réflexion sur les recrutements à venir



Prospection d'entreprises

- > Visites des entreprises du territoire par la chargée de développement économique et la chargée d'accueil emploi.
- 11 entreprises visitées (9 à Ozoir-la-Ferrière, 1 à Gretz-Armainvilliers et 1 à Tournan-en-Brie)

Veille entreprise

- > Abonnement aux fichiers entreprises CCI et CMA

Convention de revitalisation Whirlpool

- > 14 entreprises aidées, 28 emplois créés, 84 000 euros de subventions versées dans le cadre de la Convention de revitalisation Whirlpool

Bourse aux locaux

- > Rencontre avec des professionnels de l'immobilier intervenant sur le territoire : suivi mutualisé des locaux vacants et des transactions
- > Mise en ligne d'un *widget* de recherche de locaux vacants du territoire sur la plateforme emploi.lesportesbriardes.fr

Politique locale du commerce

La loi NOTRe impose dans le bloc de compétences développement économique la définition de l'intérêt communautaire. Il s'agit de situer la ligne de partage entre la Communauté de communes et les communes membres

- > 4 réunions de la Commission développement économique et emploi
- > Envoi d'un questionnaire « Politique locale du commerce » aux Maires des 5 communes membres pour co-produire la définition
- > Approbation de l'intérêt communautaire au Conseil communautaire du 19 décembre 2017

LES PERSPECTIVES 2018

- Gestion effective des Z.A.E de Gretz-Armainvilliers par la Communauté de communes à partir du 1 janvier 2018.
1 agent détaché sur le suivi technique des Z.A.E de Gretz-Armainvilliers
- Conventions de refacturation et de prestations de services établies avec les communes d'Ozoir-la-Ferrière et de Tournan-en-Brie
- Rédaction des marchés publics pour l'entretien et la gestion des Z.A.E transférées
- Contrôle de gestion des Z.A.E transférées
- Réévaluation des charges transférées en CLECT
- Pilotage du groupe de travail sur l'actualisation de la convention concernant le demi échangeur RN4 à Gretz-Armainvilliers
- Création d'un événement annuel pour fédérer les chefs d'entreprise et promouvoir l'action de la Communauté de communes en matière d'emploi et de développement économique
- Mobilisation de nouveaux partenaires sur l'animation des ateliers création
- Ouverture des ateliers création aux jeunes entreprises (moins de 3 ans d'existence)
- Partenariat avec *Bulb in Town* plateforme de financement participatif
- Création d'un observatoire local du commerce

...et emploi

2016

Faits marquants

Accompagnement individuel des demandeurs d'emploi

- > 750 demandeurs d'emploi accompagnés : 28 à Lésigny, 209 à Gretz-Armainvilliers, 265 à Ozoir-la-Ferrière et 248 à Tournan-en-Brie
- > 3 724 passages dans les accueils de proximité : 29 à Lésigny, 889 à Gretz-Armainvilliers, 1 763 à Ozoir-la-Ferrière et 1 043 à Tournan-en-Brie
- > 207 offres d'emploi traitées
- > 139 retours à l'emploi recensés

Accompagnement collectif des demandeurs d'emploi

- > Quatrième édition du Rallye Emploi en partenariat avec l'association Travail Entraide : rencontre directe entre chercheurs d'emploi et entreprises pour explorer les offres du « marché caché » : 12 participants, 72 entreprises visitées, 14 offres d'emploi récoltées et 9 retours à l'emploi ou en formation
- > Lancement d'un « Club Emploi » à destination des publics les plus éloignés de l'emploi pour rompre l'isolement et favoriser le retour à l'emploi pérenne : première réunion en décembre, 5 participants

Etude

- > Mobilité : étude d'opportunité concernant les dispositifs existants ou à développer pour répondre aux problématiques de mobilité rencontrées par les demandeurs d'emploi du territoire. Rencontre de la plateforme de mobilité Wimoov et de trois structures portant ce dispositif : la M2IE, la maison de l'emploi du Nord-Est Seine-et-Marne, la CA du Val de Bièvre

Politique de la ville

- > Pilotage de l'axe « développement économique et emploi » du contrat de ville d'Ozoir-la-Ferrière : partenariat avec les structures d'insertion par l'activité économique, le Pôle Emploi, le bailleur social et la société Brézillon pour répondre au développement de la clause d'insertion sociale contenue dans le marché de réhabilitation du quartier politique de la ville (11 170 heures d'insertion) : 9 candidats embauchés
- > Subvention obtenue auprès du CGET pour un montant de 2 000 euros dans le cadre de l'organisation du « Rallye Emploi »
- > 68 demandeurs d'emploi du QPV accompagnés

Service

- > En juin 2016, au relais emploi de Gretz-Armainvilliers, fin de contrat d'un agent d'accueil (100% ETP), recrutement d'une chargée d'accueil en contrat aidé (80% ETP) et détachement d'une chargée de développement économique pour assurer les permanences : réorganisation des horaires d'ouverture sur six demi-journées par semaine.



Faits marquants

Accompagnement individuel des demandeurs d'emploi

- > Professionnalisation de l'accompagnement des personnes en recherche active d'emploi grâce à un parcours individualisé
- > 560 demandeurs d'emploi accompagnés : 25 à Lésigny, 140 à Gretz-Armainvilliers, 239 à Ozoir-la-Ferrière et 156 à Tournan-en-Brie
- > 3 221 passages dans les accueils de proximité : 23 à Lésigny, 370 à Gretz-Armainvilliers, 1 635 à Ozoir-la-Ferrière et 1 193 à Tournan-en-Brie
- > 148 offres d'emploi traitées
- > 175 retours à l'emploi connus

Accompagnement collectif des demandeurs d'emploi

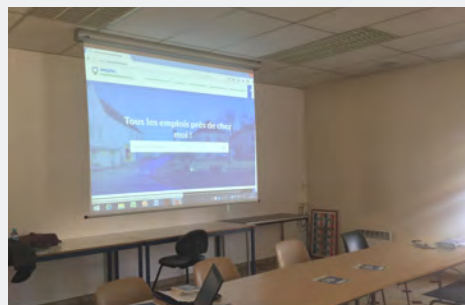
- > Organisation de la cinquième édition du Rallye Emploi en partenariat avec l'association Travail Entraide et l'agence de communication AKOYA Conseil et formation : 16 participants, 79 entreprises visitées, 29 offres d'emploi récoltées et 8 retours à l'emploi ou en formation
- > Organisation d'une Information collective « les métiers de la R.A.T.P » en partenariat avec la Mission Locale du Plateau de Brie : 30 participants
- > Lancement de 3 ateliers collectifs animés par l'association Travail Entraide :
 - Emploi, t'es où?
 - Mon projet, ma formation
 - Ma recherche d'emploi en numérique
- Au total 8 ateliers animés, 37 participants, 14 retours à l'emploi ou en formation
- > Animation du Club Emploi : 12 séances, 38 participants, 24 retours à l'emploi ou en formation

Politique de la ville

- > 3 subventions obtenues par les équipes auprès des services de l'Etat pour les actions pilotées par la Communauté de communes :
 - « Rallye Emploi » : 2 000 euros
 - « Accompagnement des demandeurs d'emploi » : 5 000 euros
 - « Création d'une plateforme digitale dédiée à l'emploi local » : 3 000 euros
- > 57 demandeurs d'emploi du QPV accompagnés, 2 porteurs de projets reçus
- > 3 candidats embauchés dans le cadre des clauses sociales pour le chantier de réhabilitation de la Résidence Anne Frank

Communication

- > Lancement de la page Facebook « [Emploi - Les Portes briardes](#) » afin de promouvoir les actions en matière de développement économique et d'emploi et de partager les offres d'emploi du territoire : 137 abonnés



Plateforme digitale dédiée à l'emploi local

- > Etude comparative de deux plateformes digitales permettant de valoriser l'emploi local et faciliter la relation entre les employeurs locaux et la population
- > Choix de la société TagEmploi
- > Élaboration par le service développement économique et emploi du contenu et de la présentation graphique
- > Lancement officiel de la plateforme « emploi.lesportesbriardes.fr » en janvier
- > Organisation de 2 réunions de présentation de la plateforme aux entreprises du territoire et aux partenaires
- > Rédaction d'un plan de communication
- > Envoi du pack communication aux entreprises, aux commerces, aux médias locaux, ainsi qu'aux partenaires
- > Diffusion d'une campagne d'affichage sur les bus du territoire
- > Au total, 148 offres d'emploi, de stage ou de formation ont été publiées sur la plateforme dont 78 offres d'entreprises du territoire



Service

- > Suite au départ à la retraite d'un agent d'accueil en décembre 2016, le relais emploi de Tournan-en-Brie a fonctionné à temps partiel (4 demi-journées d'ouverture par semaine) jusqu'au recrutement d'une nouvelle chargée d'accueil en juin 2017.
- > Fermetures régulières de l'accueil sur Gretz-Armainvilliers liées aux contraintes organisationnelles et de sécurité du service (présence obligatoire de 2 agents, accueil excentré)

LES PERSPECTIVES 2018

- Organisation de 3 nouveaux ateliers thématiques à destination des chercheurs d'emploi animé par le pôle développement économique et emploi
- Développement du partenariat avec l'agence AKOYA Conseil et formation : animation de 2 nouveaux ateliers sur le thème de l'entretien d'embauche
- Renouvellement de l'action Rallye Emploi en partenariat avec l'association Travail Entraide
- Renouvellement de l'abonnement annuel avec la société TagEmploi
- Nouvelle organisation du relais emploi de Gretz-Armainvilliers : 1 agent de la Communauté de communes et 1 salarié de l'association Travail Entraide affectés au relais 2,5 jours par semaine

Aménagement de l'espace



Instruction du droit des sols

Depuis 2010 le service commun de l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) réalise les instructions des autorisations d'urbanisme confiées par les communes. La commune reste le guichet unique des dépôts de demande par les pétitionnaires.

Le Maire signe les avis et les notifie aux demandeurs. Le service commun réalise l'instruction technique du dossier fourni par la commune et lui propose un arrêté.

2016

Faits marquants

Projets importants instruits par le service commun

- > Construction d'une micro-crèche sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière
- > Construction d'enclos pour des chimpanzés et maki catta au Zoo de Férolles-Attilly
- > Construction de 37 logements dont 1 local commercial sur la commune de Gretz-Armainvilliers
- > Construction d'un restaurant scolaire sur la commune de Lésigny
- > Construction d'une plateforme logistique d'une superficie de 192 715 m² - ZAC de la Terre Rouge à Tournan-en-Brie

Concertation

- > Mise en révision du PLU de Férolles-Attilly
- > Diagnostic et recensement des besoins des communes pour la rédaction du projet de convention

Service

- > 1 agent à temps plein, 1 agent à 80% (départ en juin) et 1 agent mis à disposition à 60% par la commune d'Ozoir-la-Ferrière. Mobilité importante des agents sur l'année 2016

Autorisations d'urbanisme : nombre de dossiers par commune (source Communauté de communes)

	CU	DP	PA	PC	PD	TOTAL
Ozoir-la-Ferrière	394	165	0	58	17	634
Ferolles-Attilly	41	21	0	6	0	68
Lésigny	149	86	0	12	0	247
Tournan-en-Brie	104	68	0	11	0	183
Gretz-Armainvilliers	127	86	2	39	1	255
TOTAL	815	426	2	126	18	1 387

2017

Faits marquants

Projets importants instruits par le service mutualisé

- > Construction de 417 logements dont 222 logements sociaux et 195 logements en accession sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière
- > Construction d'une centrale à béton – Installation Classée pour la Protection de l'Environnement sur la commune de Tournan-en-Brie
- > Extension du gymnase de la Brèche aux Loups sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière
- > Construction d'une école privée hors contrat bilingue sur la commune d'Ozoir-la-Ferrière

Concertation

- > Approbation du PLU de Tournan-en-Brie
- > Participation au groupe de travail « Mutualisation des archives »
- > Rencontres communales avec Lésigny et Tournan-en-Brie : identification des dossiers à forts enjeux et impacts. Prise en compte des observations auprès des équipes municipales
- > Finalisation du diagnostic du service commun
- > Proposition de formation aux agents communaux sur le logiciel métier partagé d'urbanisme : 7 agents, 2 jours de formation (2 agents de Gretz-Armainvilliers, 3 d'Ozoir-la-Ferrière, 1 de Tournan-en-Brie, 1 de la Communauté de communes)
- > Préparation et mise en œuvre du logiciel cartographique pour les communes et le service commun

Service

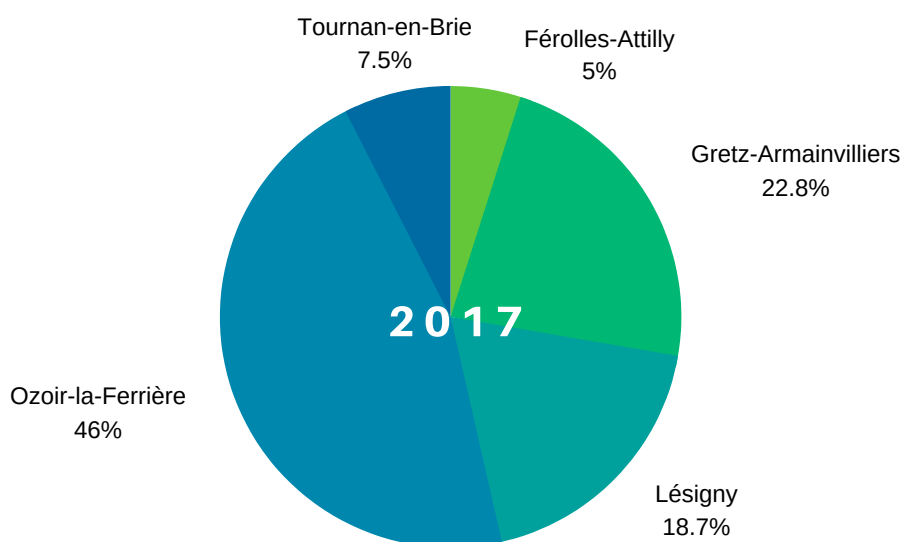
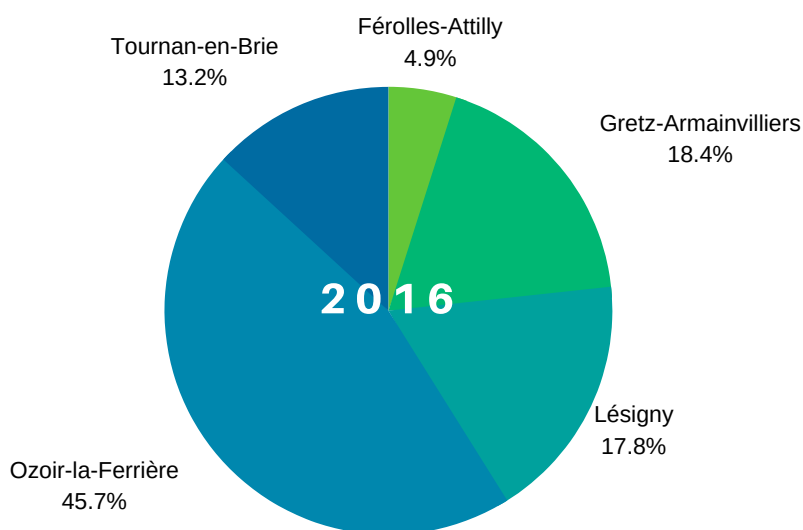
- > Départ en retraite de l'agent mis à disposition et d'un agent à temps complet (juin). Recrutement d'un agent à temps plein (septembre). L'instruction du droit des sols est reprise par 4 communes en juillet et août puis en décembre. La commune de Tournan-en-Brie choisit d'instruire ses autorisations du mois de juillet à décembre

Autorisations d'urbanisme : nombre de dossiers par commune (source Communauté de communes)

	CU	DP	PA	PC	PD	TOTAL
Ozoir-la-Ferrière	358	169	1	59	13	600
Ferolles-Attilly	29	26	0	8	1	64
Lésigny	140	88	0	16	0	244
Tournan-en-Brie	38	35	0	5	0	98
Gretz-Armainvilliers	152	104	1	36	4	297
TOTAL	802	449	3	132	18	1 303



Au total, 1 303 dossiers ont été instruits en 2017, contre 1 387 en 2016. Le service a été impacté par des mutations des agents



LES PERSPECTIVES 2018

- Recrutement d'un instructeur (catégorie B) et d'un responsable du service (catégorie A)
- Déploiement du module cartographique avec intégration des PLU de chaque commune
- Finalisation du diagnostic du service et proposition d'une convention aux communes membres
- Rédaction d'un guide utilisateur Oxalis et de modèles d'arrêtés communs
- Participation aux réunions de Personnes Publiques Associées pour les PLU d'Ozoir-la-Ferrière et de Férolles-Attilly, présence aux réunions de rédaction du règlement
- Appui du service pour les projets fonciers des équipements intercommunaux
- Détachement d'un agent sur le suivi du Plan Climat Air Energie Territorial

Déploiement de la fibre optique

Le département de Seine-et-Marne, à travers son Syndicat numérique, porte le projet de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'habitation pour le compte de la Communauté de communes.



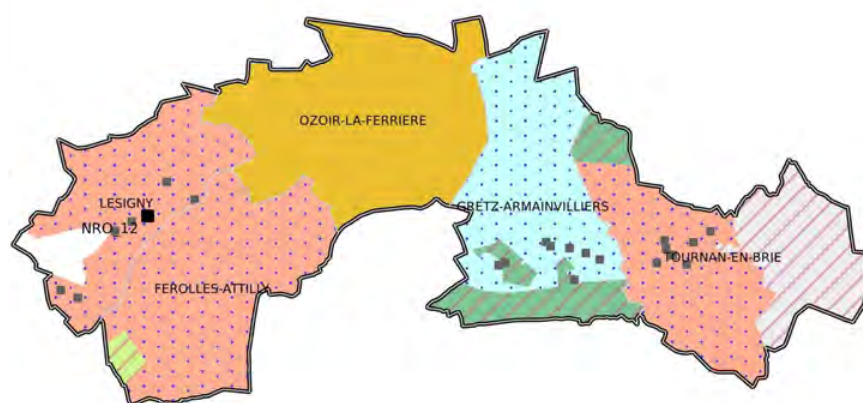
En novembre 2015, la Communauté de communes a lancé une convention avec le Syndicat pour le déploiement de la fibre optique sur quatre communes (Lésigny, Gretz-Armainvilliers, Tournan-en-Brie et Férolles-Attilly). La convention a pour objet de fixer les modalités d'exécution de la programmation technique et financière des investissements. La commune d'Ozoir-la-Ferrière est en zone AMII, le déploiement est réalisé directement par un opérateur privé, sans contribution financière de la Communauté de communes.

Le syndicat prévoit une répartition de 10 971 prises sur les communes réparties comme suit :

- Lésigny : 2 465
- Férolles-Attilly : 494
- Gretz-Armainvilliers : 3 990
- Tournan-en-Brie : 4 022

Le montant total des travaux s'élève à 6 649 092 euros dont 1 230 024 euros à la charge de la Communauté de communes. Elle finance seule ce projet, sans contribution communale. Il souligne un engagement politique fort en faveur de l'attractivité du territoire.

Planning des déploiements FttH



Légende :

- Limites intercommunales
- Limites communales
- Noeud de raccordement optique (NRO)
- Point de mutualisation (PM)

Mode de déploiement :

- Affermage
- Concession

Zone d'initiative privée (AMII) :

- Orange
- SFR

Année de déploiement * :

- Déployé (2015 à 2017)
- 2018
- 2019
- 2020
- 2021
- 2022
- 2023
- 2024
- 2025

* L'année de déploiement inclut la réalisation des études et des travaux. La commercialisation débute en année n+1.

Cartographie : Seine-et-Marne Numérique - août 2018
Sources : SMN - SMTHD
© Seine-et-Marne Numérique - 2018

2016 - 2023

- 4 communes
- 10 971 prises
- 1 230 024 euros

2016

Faits marquants

> Les déploiements ont débuté de manière très marginale en 2016 par le déploiement de 181 prises à Tournan-en-Brie

2017

Faits marquants

> Les études préalables aux travaux ont démarré en 2017 et se poursuivront en 2018. Un nœud de Raccordement Optique (NRO) a été implanté sur le territoire de la commune de Lésigny. 25 Sous-Répartiteurs Optiques (SRO) sont ou vont être implantés sur le territoire de la Communauté de communes

> Il n'y a pas eu de déploiement de prises

LES PERSPECTIVES 2018

- Il y aura 6 753 prises de déployées sur les communes de Férolles-Atilly, Lésigny, Tournan-en-Brie. Il n'y aura pas de déploiement en 2019 et 2020
- En 2021, 2 977 prises seront déployées sur le territoire de la commune de Gretz-Armainvilliers. Il existe sur la commune un réseau de montée en débit
- En 2022, 1 030 prises seront déployées, de nouveau, sur le territoire des communes de Gretz-Armainvilliers et de Tournan-en-Brie
- En 2023, 30 prises seront déployées sur le territoire de la commune de Férolles-Atilly



Mobilité

Transport à la demande



Le transport à la demande (TAD) est un service de transports en commun qui fonctionne en complémentarité d'une ligne régulière, pour répondre à des besoins de déplacements de proximité.

Le TAD permet d'offrir un service de transport public dans les territoires ruraux peu desservis par les lignes de bus régulières. Dans les zones urbaines, il peut fonctionner en heures creuses, en soirée ou le week-end en complément des réseaux de transport. Particulièrement adapté aux besoins de déplacements des Seine-et-Marnais, le transport à la demande se développe sur tout le territoire.

2016

Faits marquants

- > Réunion de restitution de l'étude confiée au Cabinet Oberto conseil relatif au fonctionnement, à l'organisation et à l'évolution du réseau de transports en commun
- > Réflexion sur la mise en place d'un service de TAD sur le territoire de la Communauté de communes ainsi que sur la prise de compétence par le syndicat STIGO, en présence de la direction des Transports du département de Seine-et-Marne
- > Préfiguration de l'étude de faisabilité d'un projet de TAD en Commission Transport et politique du déplacement

2017

Faits marquants

- > Rencontre avec le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF) pour définir les contours et les attentes de l'autorité organisatrice sur le projet de transport à la demande intercommunal
- > Lancement d'une consultation élargie à 6 bureaux d'études : 3 offres reçues
- > Première sélection des candidatures en comité technique
- > Audition de 2 bureaux d'études
- > Étude confiée au Cabinet ITER qui propose une expertise des problématiques techniques, économiques et institutionnelles des systèmes de mobilité et de leur environnement
- > 3 réunions de la Commission Transport et politique du déplacement élargie aux maires (COPIL)
- > Lancement d'une enquête par téléphone et sur les sites internet des communes pour la définition des besoins de la population non satisfaits en transports
- > Entretiens avec les 5 communes membres sur leurs attentes concernant le TAD et la complémentarité avec les services réguliers
- > Le 15 décembre, une réunion de travail est organisée avec Île-de-France Mobilités afin d'étudier la mise en place du service financé par le Syndicat

LES PERSPECTIVES 2018

- Complément d'étude sur les besoins en mobilité des salariés des espaces économiques
- Poursuite des travaux avec Île-de-France mobilité sur le projet de labellisation
- Objectif : mise en place en 2019

Liaisons douces

Soucieuse de développer des voies de liaisons douces, la Communauté de communes décide d'élaborer un maillage d'itinéraires adaptés, appelé schéma directeur d'itinéraires cyclables. Il permettra de se déplacer sur les 5 communes et constituera une véritable alternative au tout-voiture. Le schéma s'articulera avec le tissu d'infrastructures existant sur le territoire et proposera des connexions avec les gares RER.



2016

Faits marquants

> La Communauté de communes et les directeurs des services techniques des communes se réunissent pour définir des itinéraires et des aménagements pertinents. Les principaux projets sur le territoire sont recensés, une enquête est adressée aux communes pour identifier les attentes et lancer une phase de concertation

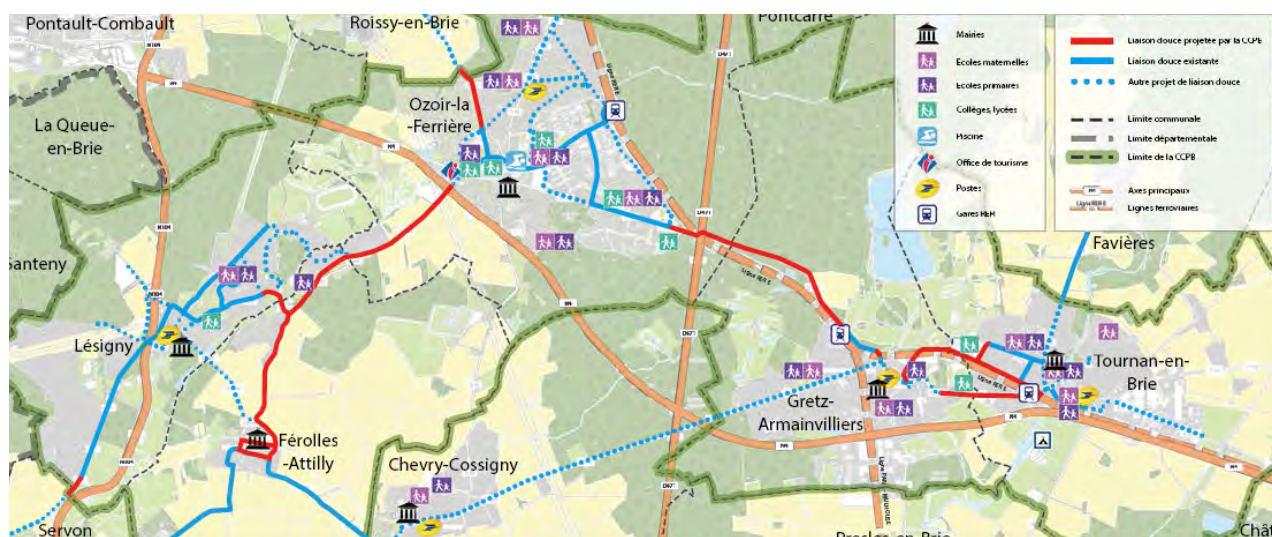
2017

Faits marquants

- > La Communauté de communes réalise une étude de faisabilité des itinéraires retenus
- > Des reconnaissances de terrain sont menées les 6 et 12 juillet. Le 14 septembre, des plans permettant de situer les liaisons et leur typologie sont remis
- > Un chiffrage est établi en fonction du type d'aménagement retenu
- > Le 19 décembre, le schéma est arrêté

13,5 km d'itinéraires cyclables seront réalisés pour un investissement d'un peu plus de 3,87 millions d'euros :

Lésigny - Servon, Férolles-Attilly - Lésigny, Gretz-Armainvilliers - Tournan-en-Brie, Gretz-Armainvilliers - Ozoir-la-Ferrière, Ozoir-la-Ferrière - Lésigny, Ozoir-la-Ferrière - Roissy-en-Brie



LES PERSPECTIVES 2018

- Lancement du marché de missions de maîtrise d'œuvre, début des travaux en avril 2019
- Remise du dossier de subvention régionale en décembre

2017 - 2021

- 13,5 km de pistes cyclables
- 3,87 millions d'euros

RER E Eole

Le projet EOLE, déclaré d'utilité publique le 31 janvier 2013, a pour objet le prolongement du RER E vers l'ouest. Après sa mise en service (2022-2024), il bénéficiera quotidiennement à plus de 620 000 passagers, au sein de bassins d'emploi regroupant plus de 2 millions d'actifs.

Le nouveau RER E sera la ligne la plus interconnectée d'Île-de-France, entre Tournan-en-Brie/Chelles à l'est (Seine-et-Marne) et Mantes-la-Jolie à l'ouest (Yvelines), en passant par Paris et la Défense (Hauts-de-Seine). Le projet EOLE inclut notamment la modernisation ou la création de 55 km de voies (dont le creusement de 8 km en tunnel), la modernisation ou la création de 14 gares (dont 3 gares entièrement nouvelles). EOLE est porté par une maîtrise d'ouvrage SNCF, Île-de-France Mobilités, Syndicat des transports publics en Île-de-France qui veille au respect des calendriers et des coûts.

Ce projet permettra d'améliorer les conditions de transport des voyageurs sur le territoire de la Communauté de communes :

- doublement du nombre de train à partir de Roissy-en-Brie
- doublement de la fréquence des RER (gares Emerainville – Pontault-Combault – Roissy-en-Brie) par l'augmentation de 4 à 8 par heure en pointe et de 2 à 4 par heure, en heures creuses
- renforcement de la fréquence des trains en gare (Yvris-Noisy-le-Grand)

Le projet améliorera également les circulations et la régularité par la suppression des contraintes d'exploitation (section à deux voies) et la mise en œuvre de terminus performants à Roissy-en-Brie et Tournan-en-Brie. La Communauté de communes porte une vigilance particulière sur l'aménagement d'infrastructures prévues sur son territoire. Les communes de Gretz-Armainvilliers et Tournan-en-Brie seront particulièrement impactées.

2017

Faits marquants

> Le mardi 28 février, petit-déjeuner organisé par la SNCF autour de l'actualité et des perspectives du projet

LES PERSPECTIVES 2018

- Avis sur l'Enquête publique unique et l'étude d'impact relatifs à la réalisation du projet



Nouveaux équipements



La Communauté de communes souhaite répondre à plusieurs objectifs :

- construire, aménager, entretenir et gérer de nouveaux équipements sportifs d'intérêt communautaire
- favoriser l'accès à tous les niveaux de pratique sportive
- contribuer à la promotion et au développement du sport sur son territoire
- soutenir les sportifs et les compétitions de niveau départemental et régional
- lancer une étude sur l'avenir des conservatoires et des écoles de musique

2016

Faits marquants

- > Les communes de Gretz-Armainvilliers et de Tournan-en-Brie souhaitent mettre en œuvre un projet de construction de bassin nautique à l'est du territoire. Le 14 novembre, les communes présentent leur avant-projet
- > Le 11 juillet, la Communauté de communes rencontre la SEDEP, bureau d'étude, pour échanger sur l'opportunité de réaliser un dojo et une salle de gymnastique sur son territoire

2017

Faits marquants

Bassin nautique

- > Le 4 avril, la Communauté de communes valide le cahier des charges de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagner dans la programmation du bâtiment. Le 28 juin, le bureau D2X international est retenu. Le 18 juillet, une première réunion est organisée avec les techniciens de la Communauté de communes et des communes
- > Le 31 juillet, une étude de sols, indispensable à tous les projets de construction, est réalisée. Le 4 octobre, un géomètre est missionné. Le 6 décembre, les étapes de l'étude d'opportunité sont précisées aux élus. Le 13 décembre, un comité de pilotage est programmé

Dojo intercommunal

- > Le 9 février, le bureau SEDP est retenu. Le 9 mai, la consultation de maîtrise d'œuvre est engagée. Le 24 mai, une étude de sols pour réaliser un diagnostic des zones humides est réalisée. Le 25 septembre, le projet est présenté aux associations du territoire. Le 30 novembre, le jury de concours se réunit pour choisir le maître d'œuvre



Salle de gymnastique

> Le 9 février, le bureau SEDP est retenu. Le 11 août 2017, un géomètre est missionné. Le 11 septembre, l'étude de sol et de pollution est programmée. Le 25 septembre, le projet est présenté aux associations du territoire. Le 30 novembre, le jury de concours se réunit pour choisir le maître d'œuvre



LES PERSPECTIVES 2018

- Bassin nautique : programmation de deux comités de pilotage concernant l'étude de faisabilité et la pré-programmation
- Dojo intercommunal : engagement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour les prestations, réalisation de nouvelles études de sol, remise de l'esquisse et de l'avant-projet sommaire, nouvelle réunion avec les associations
- Salle de gymnastique : engagement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour les prestations, remise de l'esquisse et de l'avant-projet sommaire
- Lancement d'une étude sur l'opportunité d'un transfert des conservatoires et les écoles de musique du territoire à la Communauté de communes dans le cadre de la création d'un établissement intercommunal

Habitat et prévention

Gestion des aires d'accueil des gens du voyage



La Communauté de communes gère deux aires d'accueil des gens du voyage répondant aux obligations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2013 - 2019. Elles sont situées sur les communes de Lésigny et de Tournan-en-Brie.

Au total, la Communauté de communes dispose de 25 emplacements (50 places)

	Lésigny		Tournan-en-Brie	
	2016	2017	2016	2017
Période d'ouverture	1 janvier au 8 août et du 29 août au 31 décembre	1 janvier au 27 juillet et du 29 août au 31 décembre	L'aire n'a pas été fermée	1 janvier au 23 juin et du 22 juillet au 31 décembre
Taux de remplissage	72%	80%	32%	50%
Nombre de personnes accueillies	114	144	273	245
Nombre de personnes ayant effectué plusieurs séjours	77	127	114	116
Durée moyenne de séjour	moins de 15 jours : 22 entre 15 jours et 6 mois : 60 plus de 6 mois : 32	moins de 15 jours : 16 entre 15 jours et 6 mois : 86 plus de 6 mois : 43	moins de 15 jours : 134 entre 15 jours et 6 mois : 139	moins de 15 jours : 99 entre 15 jours et 6 mois : 161

2016 et 2017

Faits marquants

- > Les deux aires sont en bon état de fonctionnement. Tous les emplacements sont opérationnels
- > L'aire de Tournan-en-Brie accueille des familles qui effectuent des courts séjours. Une sous-occupation de l'aire au mois de juin 2017 (2%) a précipité la fermeture de l'aire (plus d'enfants scolarisés). Les dégradations sont courantes sur l'aire de Tournan-en-Brie dès lors que les emplacements sont disponibles. L'ensemble des serrures a été changé. Le local poubelle a été entièrement rénové. Le piratage du poste de relevage des pompes des eaux usées est souvent constaté. Dès lors que les infractions sont relevées, le règlement intérieur est appliqué
- > Sur l'aire d'accueil de Lésigny, les familles reviennent régulièrement. La scolarisation est bien suivie, les familles sont attachées à leur secteur. La gestion locative est saine (pas d'impayés). En 2016, les buanderies et blocs sanitaires ont été fermées par des portes, individualisant les emplacements. L'ensemble des serrures a été modifié. En 2017, une alarme avec caméra de surveillance est installée sur l'aire d'accueil
- > La gestion locative des aires d'accueil, de l'entretien et le suivi administratif des familles (CAF...) est confiée à la société DM Services. Le marché a été renouvelé en 2017 pour un montant de 163 000 euros (-13% par rapport au marché de 2013)

LES PERSPECTIVES 2018

- Installation d'un réseau ADSL sur l'aire de Tournan-en-Brie afin de développer un dispositif d'alarme avec caméra de surveillance
- Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet d'aménagement de l'aire d'accueil de Tournan-en-Brie
- En 2015, la Communauté de communes a mené une étude portant sur les besoins locaux en matière d'accueil de la petite itinérance sur son territoire. En 2016, l'Etat a conclu que la réalisation de la troisième aire d'accueil d'Ozoir-la-Ferrière et de Gretz-Armainvilliers de 30 places n'était pas pertinente au regard des besoins locaux. Le projet est supprimé du schéma départemental. Toutefois, il est demandé à la Communauté de communes de répondre à la problématique de familles sédentarisées sur son territoire. Un diagnostic est réalisé et des solutions adaptées aux besoins des familles sont proposées. En 2017, le projet de réaménagement de l'aire d'accueil de Tournan-en-Brie, pour accueillir les familles, est retenu. Il fera l'objet d'une présentation à la Commission consultative des gens du voyage en 2018

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

La Communauté a installé, en 2015, un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) qui est un organe partenarial de mise en œuvre d'une politique de prévention de la délinquance et de sécurité sur le territoire de la Communauté de communes, réunissant l'ensemble des acteurs locaux qui participent à la lutte contre l'insécurité.

Ses 13 actions sont définies au travers de sa stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance pour la période 2016 - 2018.

Le Conseil intercommunal et la stratégie reposent sur deux principes :

- maintien des réponses de proximité au niveau de chaque commune
- mise en place de dispositifs intercommunaux avec deux objectifs : prendre en compte les phénomènes de déplacements et développer la mutualisation des moyens et des dispositifs

2016 et 2017

Faits marquants

- > Des groupes opérationnels locaux assurant, autour de chaque Maire, le traitement de proximité des questions de sécurité et de prévention se sont réunis en 2016
- > Sur le champ de la prévention à l'égard des jeunes exposés à la délinquance, un dispositif partenarial (Police nationale, Mission locale, Education nationale, Maison des solidarités, Substitut du Procureur de la République...) des situations de jeunes engagés dans des processus de délinquance est étudié par les communes d'Ozoir-la-Ferrière et de Lésigny
- > Sur le champ de la tranquillité publique, la commune de Férolles-Attilly examine la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection ; la Communauté de communes formalise les procédures concernant les problématiques des stationnements illégaux des gens du voyage et intervient lors d'incidents sur les aires
- > Sur le champ du développement de la coopération des polices municipales, les modalités d'échanges d'informations opérationnelles avec la Police nationale et la Gendarmerie et les besoins en formations ont été traités

LES PERSPECTIVES 2018

- Élaboration d'une nouvelle stratégie pour fixer les orientations 2018 - 2020
- Recrutement d'un coordonnateur pour animer le dispositif, piloter et organiser les actions

Le 1 décembre 2016, dans le cadre d'un Conseil restreint, les partenaires de la sécurité et de la prévention, de l'Education nationale et les Maires se sont réunis autour du Sous-préfet de Torcy et du Président de la Communauté de communes pour analyser l'évolution de la délinquance sur le territoire dont les taux restent inférieurs aux taux moyens départementaux et nationaux, l'avancée des actions inscrites dans la stratégie et partager les informations sur les dispositifs de prévention de la radicalisation mis en place par l'Etat.

Environnement

La Communauté de communes a délégué au Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères (SIETOM) :

- la collecte en apport volontaire des déchets recyclables, traitement des ordures ménagères et assimilées et traitement des déchets recyclables
- la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés, traitement des encombrants ménagers et traitement des déchets recyclables



2016

Faits marquants

Equipements en place pour la collecte sélective sur le territoire

- > 27 474 bacs jaunes et verts dans les foyers, commerces et établissements publics (917 à Férolles-Attily, 4 735 à Gretz-Armainvilliers, 5 263 à Lésigny, 11 906 à Ozoir-la-Ferrière et 4 653 à Tournan-en-Brie)
- > 105 bornes d'apport volontaire verre et papier (2 à Férolles-Attily, 26 à Gretz-Armainvilliers, 15 à Lésigny, 38 à Ozoir-la-Ferrière et 24 à Tournan-en-Brie)

Collecte des bornes d'apport volontaire

- > 101 tonnes de verre collectées (0,19 à Férolles-Attily, 21,77 à Gretz-Armainvilliers, 26,36 à Lésigny, 43,45 à Ozoir-la-Ferrière et 9,32 à Tournan-en-Brie)
- > 469 tonnes de papier collectées (6,31 à Férolles-Attily, 78,46 à Gretz-Armainvilliers, 6,31 à Lésigny, 195,81 à Ozoir-la-Ferrière et 65,15 à Tournan-en-Brie)

A noter que le SIETOM ne peut communiquer les tonnages d'emballages collectés en porte-à-porte du territoire, le gisement des communes étant collecté avec d'autres communes hors périmètre de la Communauté de communes

Fréquentation des déchetteries situées à Gretz-Armainvilliers et Ozoir-la-Ferrière

- > 53 915 visites (2 020 à Férolles-Attily, 8 937 à Gretz-Armainvilliers, 7 029 à Lésigny, 27 230 à Ozoir-la-Ferrière et 8 699 à Tournan-en-Brie)

Compostage domestique

- > 185 composteurs individuels distribués (11 à Férolles-Attily, 32 à Gretz-Armainvilliers, 31 à Lésigny, 75 à Ozoir-la-Ferrière et 36 à Tournan-en-Brie)
- > 208 habitants sensibilisés lors des sessions au SIETOM
- > 32 habitants sensibilisés lors d'une opération communale à Ozoir-la-Ferrière



2017

Faits marquants

Equipements en place pour la collecte sélective sur le territoire

> 27 484 bacs jaunes et verts dans les foyers, commerces et établissements publics (923 à Férolles-Attilly, 4 746 à Gretz-Armainvilliers, 5 268 à Lésigny, 11 874 à Ozoir-la-Ferrière et 4 673 à Tournan-en-Brie)

> 105 bornes d'apport volontaire verre et papier (2 à Férolles-Attilly, 26 à Gretz-Armainvilliers, 15 à Lésigny, 38 à Ozoir-la-Ferrière et 24 à Tournan-en-Brie)

Collecte des bornes d'apport volontaire

> 111 tonnes de verre collectées (2,10 à Férolles-Attilly, 23,04 à Gretz-Armainvilliers, 33,37 à Lésigny, 38,90 à Ozoir-la-Ferrière et 13,61 à Tournan-en-Brie)

> 443 tonnes de papier collectées (10,12 à Férolles-Attilly, 74,09 à Gretz-Armainvilliers, 117,97 à Lésigny, 166,90 à Ozoir-la-Ferrière et 73,75 à Tournan-en-Brie)

Collecte des textiles usagers

> 64 tonnes de textiles collectées

> 11 bornes Ecotextile (1 à Férolles-Attilly, 2 à Gretz-Armainvilliers, 6 à Ozoir-la-Ferrière et 2 à Tournan-en-Brie)

A noter que les tonnages indiqués sont ceux des bornes Ecotextile. D'autres bornes sont installées sur les communes mais l'éco-organisme Ecotextile étant le seul partenaire du SIETOM, les données ne sont pas disponibles.

Fréquentation des déchetteries situées à Gretz-Armainvilliers et Ozoir-la-Ferrière

> 63 051 visites (2 291 à Férolles-Attilly, 10 701 à Gretz-Armainvilliers, 8 324 à Lésigny, 31 332 à Ozoir-la-Ferrière et 10 403 à Tournan-en-Brie)

Compostage domestique

> 216 composteurs individuels distribués (5 à Férolles-Attilly, 24 à Gretz-Armainvilliers, 20 à Lésigny, 130 à Ozoir-la-Ferrière et 37 à Tournan-en-Brie)

> 193 habitants sensibilisés au compostage domestique lors des sessions au SIETOM

> 53 habitants sensibilisés au compostage lors d'une opération communale à Ozoir-la-Ferrière)

Actions de sensibilisation menées par le SIETOM sur le territoire

> 16 classes d'écoles primaires sensibilisées : 395 élèves (4 à Lésigny, 5 à Gretz-Armainvilliers, 5 à Ozoir-la-Ferrière et 2 à Tournan-en-Brie)

QUELQUES CHIFFRES :

Le SIETOM a pour compétence de collecter et de traiter les déchets ménagers de ses 41 communes adhérentes.

2016 : 157 348 habitants

2017 : 159 120 habitants

Tonnages collectés (emballages, ordures ménagères, verre, déchetteries...)

2017 : 62 238 tonnes (- 2,28% / 2016), 520,83 kg / hab (- 3,48 kg / 2016)

Coût tous déchets confondus

2017 : 121,15 euros / tonne (+2,9% / 2016), 46,05 euros / hab (+1,6% / 2016)

Retrouvez les rapports d'activité 2016 et 2017 sur sietom77.com

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, Communautés urbaines, Communautés d'agglomération, Communautés de communes) par les lois de décentralisation du 27 janvier 2014 et du 7 août 2015, depuis le 1 janvier 2018. La réforme concentre, à l'échelle intercommunale, des compétences précédemment morcelées. Le bloc communal peut ainsi concilier urbanisme et prévention des inondations par une meilleure intégration du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire, notamment à travers les documents d'urbanisme et par la gestion des ouvrages de protection. Il peut aussi concilier urbanisme et gestion des milieux aquatiques en facilitant l'écoulement des eaux et en gérant des zones d'expansion des crues.

La compétence comporte plusieurs champs d'intervention :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès
- la défense contre les inondations et contre la mer
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

La substitution des communes par la Communauté de communes au sein des différents Syndicats de rivière est automatique au 1 janvier 2018.

2017

Faits marquants

- > Le 27 juin, la Direction Départementale des territoires anime un séminaire en présence des élus
- > Le 21 juillet, la Direction Départementale des Territoires a animé une réunion sur l'approche juridique et financière de la compétence et l'état des lieux du fonctionnement hydrologique du territoire, en présence des communes
- > Des élus sont désignés pour siéger aux Syndicats de rivières
- > Désignation des délégués communautaires au sein du syndicat mixte du bassin de la Marsange (SMBM), du syndicat intercommunal du bassin Versant de la Barbanconne (SIBVEB) et du syndicat mixte du bassin du Réveillon (SYMBAR)
- > Participation à l'étude portée par la CLE du SAGE de l'Yerres afin d'identifier différents scénarii de gouvernance sur l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Yerres

LES PERSPECTIVES 2018

- Finalisation de l'étude de gouvernance portée par la CLE du SAGE qui permettra également d'établir un programme de travaux sur les 10 prochaines années pour rétablir la qualité de l'eau des rivières
- Évaluation du coût du transfert de la compétence GEMAPI à la Communauté de communes en commission locale d'évaluation des charges transférées
- Un agent se consacre au suivi des procédures au côté du quatrième vice-président



Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) promulguée le 17 août 2015, désigne les EPCI de 20 000 habitants coordonnateurs de la transition énergétique sur le territoire. A ce titre, ils doivent élaborer un Plan Climat Energie Territoriale (PCAET) avant 2019.

Avec le PCAET, la Communauté de communes doit aussi coordonner et animer la dynamique territoriale pour la transition énergétique pour amener les parties prenantes (administration, entreprises, associations, citoyens) à s'engager et à porter, en propre, des actions visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommateurs d'énergie et au développement des énergies renouvelables.

Ce document, cadre de la politique énergétique et climatique de la Communauté, est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Il doit être révisé tous les six ans.

Le PCAET prend en compte :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre
- l'adaptation au changement climatique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

2017

Faits marquants

> Le Conseil communautaire approuve, le 19 décembre, l'élaboration et l'animation d'un Plan Climat Air-Energie Territorial

LES PERSPECTIVES 2018

- Lancement d'une démarche concertée avec les services de l'Etat et les partenaires publics afin de définir des objectifs et de décliner des actions concrètes qui seront mises en oeuvre avec les communes
- Détachement d'un agent du service commun sur le suivi des démarches



www.lesportesbriardes.fr



Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts

43, avenue du Général de Gaulle

77 330 Ozoir-la-Ferrière

01 64 43 35 26

contact@lesportesbriardes.fr

Les Portes Briardes
Communauté de Communes *entre villes et forêts*